

INFRASTRUCTURE / **LIAISONS DU RÉSEAU**

RUES CYCLABLES

Vue d'ensemble

Une rue cyclable est une voie conçue de telle sorte que les cyclistes en sont visiblement les usagers principaux et que la circulation des véhicules motorisés est tolérée en tant qu'invitée. Elle ressemble à une piste cyclable de la largeur d'une rue sur laquelle la circulation des véhicules motorisés est autorisée. Légalement parlant, une rue cyclable est une route où cohabitent vélos et véhicules motorisés. On peut l'envisager sur les itinéraires cyclables principaux des voies de desserte des habitations locales.

Contexte et objectifs

Fonction

Une rue cyclable est un axe cyclable de grande qualité également utilisée par les véhicules motorisés en cas de circulation peu intense. On peut l'envisager sur un itinéraire principal qui parcourt une zone résidentielle et sur des voies de desserte des habitations.

Champ d'application

Au sein des agglomérations, les rues cyclables ne doivent être envisagées que pour les itinéraires cyclables principaux (plus de 2 000 cyclistes/jour) et à faible vitesse de circulation (30 km/h au maximum). Hors agglomération, elles peuvent être envisagées pour une vitesse allant jusqu'à 60 km/h, mais lorsque le trafic est faible (en dessous de 500 UVP (unités de voiture particulière)/jour).

Dans une rue cyclable, les cyclistes doivent être nettement visibles dans le paysage urbain et la circulation. Le principe de base est qu'il doit y avoir au moins deux fois plus de cyclistes que de voitures sur la chaussée.

Applications

Définition

Légalement parlant, une rue cyclable est une voie publique où cohabitent vélos et véhicules motorisés. Cependant, sa conception favorise les cyclistes, donc elle devient attractive en tant que principal itinéraire cyclable utilitaire. Les véhicules motorisés y ont toujours accès, mais sa conception indique clairement que ces derniers sont considérés comme des invités sur ce qui est principalement un itinéraire cyclable. Pour être plus attirante, la rue cyclable doit être prioritaire (néanmoins, c'est habituellement impossible sur les voies de desserte).

En Allemagne, les rues cyclables ont été introduites en tant que catégorie du code de la route en 1997 (Fahrradstrasse) : la circulation des véhicules motorisés doit être inférieure à 3 000 UVP/jour, la priorité est autorisée, et l'espace dédié à la circulation des véhicules motorisés aux points d'entrée et de sortie doit être réduit au minimum¹.

¹ Forschungsgesellschaft für strassen- und verkehrswesen – 1995: *Empfehlungen für Radverkehrsanlagen* ERA 95



Signalisation d'une rue cyclable telle qu'elle est utilisée aux Pays-Bas (crédit photo : P. Kroeze)

Conseils de conception basiques

Une rue cyclable doit, par définition, créer l'impression visuelle d'être principalement dédiée aux cyclistes. Elle **ressemble à une piste cyclable** sans en être réellement une, ou à une piste cyclable recommandée qui **occupe une grande partie de la surface de la route**. Voici quelques principes généralement conseillés :

- Imposez une limitation de vitesse de 30 km/h, c'est une condition essentielle
- Donnez la priorité aux rues cyclables aux intersections
- Utilisez un revêtement lisse, de préférence de l'asphalte, pour le confort
- Utilisez de préférence un revêtement coloré de la couleur des pistes cyclables
- Créez des transitions fluides entre les bandes cyclables et les autres parties de la chaussée
- Fournissez une indication physique aux endroits où il faut faire des choix, pour la compréhension et le confort
- Réduisez les nuisances causées par les véhicules en stationnement, pour le confort et la sécurité
- Interdisez le stationnement sur la chaussée

Options de profils de la chaussée

On peut distinguer trois solutions de base pour le tracé de la voirie². Il est généralement possible de les appliquer sur une route étroite à double sens existante, en remplaçant les deux voies de circulation par l'un des tracés suivants. Les dimensions doivent être généreuses afin de permettre un courant de circulation fluide pour de nombreux cyclistes.

Chaque type peut être adapté à la **circulation à sens unique ou à double sens des véhicules motorisés**. Une rue cyclables autorisant la circulation des véhicules à double-sens autorise une capacité de circulation des véhicules motorisés de 500 UVP par jour, contre 2000 UVP dans le cas d'une rue cyclable ouverte à la circulation automobile dans un seul sens.

Les rues cyclables peuvent être associées aux voies et zones de stationnement.

² CROW – 2006: *Design manual for bicycle traffic in The Netherlands (Manuel de conception pour la circulation des vélos aux Pays-Bas)*. CROW-record 25

	Rue cyclable avec cohabitation vélos-véhicules motorisés	Rue cyclable avec cyclistes sur les côtés	Rue cyclable avec cyclistes au milieu
Principe	La chaussée tout entière est colorée pour ressembler à une piste cyclable	Les cyclistes roulent sur deux pistes cyclables recommandées, en laissant une voie de circulation centrale	Les cyclistes roulent sur une piste cyclable recommandée centrale colorée et deux bandes de limitation supplémentaires qui permettent aux voitures de traverser
Dimensions recommandées	4,5 m pour toute la largeur de la voie de circulation (place pour 2x2 cyclistes qui arrivent)	2 m pour chaque bande cyclable Max. 3,5 m pour la voie de circulation centrale	4,5 m pour la chaussée 3 m pour la voie de circulation centrale 0,75 m pour chaque bande de limitation
Revêtement	Revêtement « cyclable » coloré sur toute la chaussée	Revêtement coloré pour piste cyclable recommandée	Revêtement coloré pour piste cyclable recommandée Bande de limitation à revêtement noir/gris



Rue cyclable, différents tracés (crédit photo : P. Kroeze)

Éléments à prendre en compte

Points forts

- Pour le cycliste, les rues cyclables sont presque aussi **sûres, attractives, confortables et directes** que les pistes cyclables. La seule différence est qu'un petit nombre de voitures utilisent la rue cyclable à faible vitesse pour accéder aux habitations, alors que la conception favorise les cyclistes. Comme la rue cyclable passe par des quartiers résidentiels, elle offre également une excellente sécurité pour les individus.
- Les rues cyclables sont des itinéraires principaux **très visibles**, ce qui les rend facilement identifiables pour les automobilistes et accroît la sécurité. De plus, le vélo devient très présent dans la conception urbaine.
- Une rue cyclable **occupe moins de place** qu'une piste cyclable (séparée de la chaussée). C'est pour cette raison qu'elle peut être appliquée plus largement et qu'elle est plus économique.
- Grâce à la rue cyclable, la rue reste **accessible aux véhicules motorisés locaux** et consacre un espace au stationnement. Une piste cyclable est inaccessible aux véhicules motorisés ou peut entraîner une réduction de l'espace dédié au stationnement.



Give Cycling a Push

Fiche action

Points faibles

Les rues cyclables peuvent donner lieu à des itinéraires attractifs pour les automobilistes, si elles se prolongent sur de longues distances tout en restant prioritaires. D'autres mesures peuvent être nécessaires : alterner la circulation à sens unique, réduire la vitesse, etc.

Solutions alternatives

- Avec moins de cyclistes, une simple solution de cohabitation vélos-véhicules motorisés suffira, avec d'éventuelles mesures de MODÉRATION DU TRAFIC.
- Pour un itinéraire cyclable principal sur une route à la circulation plus intense et plus rapide, les cyclistes doivent être séparés de celle-ci par des PISTES CYCLABLES.

Remerciements

Ce recueil de fiches-actions a été préparé avec le soutien financier du programme Intelligent Energy Europe.
Nous aimerions également remercier Accell Group d'avoir contribué financièrement à la traduction de ces fiches-actions de l'anglais au français.